

INITIATIVE

CORESTONES LANCE UNE FONCIERE DE RESIDENCES SECONDAIRES HAUT DE GAMME

La société française Corestones lance la foncière My Stones. Constituée en avril 2007 par François d'Hauthuille et David Monroe, elle se présente comme un club privé : en souscrivant des parts, les investisseurs disposent alors d'un accès à une collection de résidences secondaires de luxe.

La société propose de tester ce nouveau concept, importé des États-Unis, avec une formule « Découverte » d'un an : elle permet de séjourner dans les propriétés du club en s'acquittant d'une cotisation de 3 000 à 9 000 € selon le niveau d'adhésion choisi, octroyant un droit d'occupation de 3 à 6 semaines par an. Les frais de séjour oscillent entre 150 et 400 € par jour et par propriété occupée. On compte aujourd'hui une douzaine de membres se trouvant en cours d'adhésion à cette formule.

Ils pourront ensuite faire le choix de « pérenniser » leur adhésion en faisant l'acquisition de titres My Stones. Pour une mise de 100 000 à 300 000 €, les membres du club pourront séjourner dans des résidences « dont les valeurs sont comprises entre 1 et 3 M€ : grandes villas en bord de mer, luxueux chalets au pied des pistes, châteaux, belles demeures et appartements d'exception dans des cités culturelles ». Ils seront soumis aux mêmes conditions que dans la formule Découverte (cotisation, frais de séjour, durée d'occupation). « Nous garantissons une disponibilité raisonnable en limitant à 10 le nombre de membres par actif », explique David Monroe. À terme, près de 30 destinations dans le monde feront partie du catalogue. Ces propriétés bénéficient de divers services : conciergerie, intendant, personnel de maison. D'autres prestations sont proposées : chef à domicile, coach, masseur, baby-sitter.

« À l'heure où l'acquisition d'une résidence secondaire peut paraître un choix risqué et non prioritaire, My Stones répond aux attentes d'une clientèle exigeante et désireuse de s'affranchir des contraintes liées à cet investissement », affirme Corestones. Les 30 premiers souscripteurs de la Foncière My Stones seront membres « fondateurs » : à ce titre, ils bénéficieront d'une remise de 20 % sur le prix des titres souscrits dans la foncière. Au terme de la troisième année, les titres de la foncière peuvent être cédés à de nouveaux membres ou rachetés par la foncière dans des conditions prévues statutairement. Le patrimoine de la foncière n'est pas encore constitué. « Nous achèterons les propriétés avec les fonds propres apportés par les souscripteurs », précise David Monroe.

Source : Lettre d'information de l'immobilier d'entreprise n° 244 - Mercredi 14 janvier 2009

http://www.businessimmo.info/pages/wbg_lettre_article/fiche.php?lang=fr&s_id=4061&s_code=090114N244